Suisse

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **68 (1980)**

Heft [11]

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Votations fédérales du 30 novembre

SUISSE

C'est sur deux thèmes bien différents que nous serons appelés à nous prononcer le 30 novembre prochain : ceinture de sécurité d'une part, programme d'économie de la Confédération de l'autre.

Ce dernier, le plus austère, se subdivise en trois volets, trois modifications constitutionnelles visant toutes le même but : permettre à la Confédération d'assainir son budget. Depuis cinq ans, en effet, le peuple suisse a refusé toutes les propositions (TVA, par exemple) destinées à majorer les impôts, donc les recettes de la Confédération. Les dépenses de cette dernière ont continué à croître alors même que les recettes, tributaires de la conjoncture économique, stagnent. Résultat : le déficit du ménage fédéral a atteint 2 milliards de francs en 1980. Cette situation est malsaine dans la mesure où, d'une part, le service de cette dette (les intérêts) entament de plus en plus les recettes (800 millions en 1980), mais où, surtout, elle compromet les activités essentielles de l'Etat, dans le domaine social notamment. De nouveaux impôts sont prévus : taxe sur les poids lourds, impôt sur l'énergie, impôt sur les avoirs fiduciaires des banques, mais le Parlement renâcle. Il a, comme le peuple semble-t-il, plus de goût pour les économies que pour les nouveaux impôts.

Pour l'heure, nous sommes donc invités à ratifier les trois mesures d'économie suivantes :

— suppression des parts cantonales sur le produit des droits de timbre (136,8 millions d'économies) ;
— réduction des parts cantonales sur le bénéfice de la régie des alcools (135 millions) ;
— suppression de la subvention destinée à réduire le prix du pain (100 millions).

Les deux premières mesures sont temporaires ; elles devront être revues en 1985. La troisième, en revanche, est définitive. Les deux premières mesures touchent les revenus des cantons. De par la Constitution, les cantons ont droit à un cinquième du produit net des droits de timbre perçus par la Confédération, qu'ils se partagent proportionnellement à leur population. Cette part a déjà été réduite à 18 % en 1975 et à 17 % en 1978. Berne propose aujourd'hui de la supprimer totalement. En 1981, la part du canton de Genève serait de 7,1 millions de francs.

Toujours d'après la Constitution, la moitié du bénéfice net de la régie des alcools revient à la Confédération (pour l'AVS). L'autre moitié est distribuée aux cantons qui doivent affecter 10 % au moins de leur part à la lutte contre l'alcoolisme ; c'est ce que l'on appelle la « dîme de l'alcool ». Berne propose de ne verser désormais aux cantons que cette dîme, soit le 5 % du bénéfice que la régie des alcools tire de l'imposition des boissons distillées, le reste revenant à l'AVS/AI. Pour Genève, la perte sera de 6,8 millions en 1981.

Le prix du pain

Pour soutenir l'agriculture suisse, la Confédération achète le blé aux producteurs suisses bien plus cher qu'il ne vaut sur le marché mondial. Berne propose aujourd'hui que ce soit les consommateurs qui paient la différence de prix — 22 centimes de plus par kilo de pain — cela sans que la qualité du blé soit garantie. Berne estime qu'un tel sacrifice est supportable puisque la consommation de pain a beaucoup baissé : nous ne consommons plus que 28 kg de pain par tête chaque année, contre 90 kg en 1929.

La ceinture de sécurité

Statistiquement parlant, il paraît aujourd'hui certain que le port de la ceinture dite de sécurité (avec trois points d'ancrage) offre une protection efficace en cas d'accident. Arguant du fait que le nombre des victimes de la route est en constante augmentation, le Conseil fédéral veut rendre le port de cette ceinture obligatoire, comme d'ailleurs le port du casque pour les conducteurs et passagers de véhicules à deux roues, cela par une modification de la loi sur la circulation routière. Un référendum a été lancé avec succès contre cette obligation, menant argument du fait qu'il s'agissait d'une nouvelle atteinte aux libertés individuelles. C'est à la responsabilité personnelle de chacun qu'il faut faire appel ici plutôt qu'à la contrainte, estiment les 90070 personnes qui ont signé ce référendum.

Françoise Blaser

Nouvelles de l'ASF

Manifestations 1980/81

10 décembre 1980	Assemblée des déléguées de l'**Union des sociétés des femmes israélites suisses,** à Bâle
24/25 avril 1981	Assemblée des déléguées de l'**Alliance de sociétés féminines suisses,** à Ermatingen TG
22/23 mai 1981	Assemblée des déléguées de la **Fédération suisse des femmes protestantes,** à Neuchâtel

Etranger

26-30 avril 1981	Séance du Comité exécutif du **Conseil international des femmes,** à Bruxelles
27 mai-2 juin	**Conseil international des femmes juives,** à Jérusalem.

Forum des femmes suisses

Comme l'annonçait déjà notre dernier numéro, l'ASF, en collaboration avec les grandes sociétés féminines suisses, organise le 29 novembre 1980, à l'hôtel Schweizerhof, à Olten, un grand « Forum des femmes suisses ».

La journée débutera à 10 h. 30, pour se terminer vers 16 h. 30. Outre la conférence du professeur Jeanne Hersch, treize conférences traiteront de la femme dans les thèmes suivants : famille – éducation et formation – monde du travail – situation légale – utilité publique – mass-média – église – culture.

En fait, ces conférences permettront de faire un tour d'horizon complet de la situation de la femme en Suisse et de constater l'évolution de sa position dans notre société.

Le Forum donnera aux participantes la possibilité de discuter avec les oratrices et orateurs lors du repas de midi : en effet, un thème sera attribué à chaque table. La variété des sujets devrait permettre à chacune de trouver un centre d'intérêt.

Le but de cette journée est d'ouvrir un dialogue constructif et vivant entre les conférenciers et participantes.

L'ASF vous attend nombreuses et intéressées à Olten !